



Concertation

Nationale

de la Société Civile du Togo

Réseau national de la Société Civile togolaise

**MECANISME D'ACCOMPAGNEMENT DU PROCESSUS DE
REVISION DE LA LISTE ELECTORALE PAR LA SOCIETE CIVILE
POUR LA PRESIDENTIELLE DE 2015 AU TOGO**

RAPPORT FINAL

12 Mars 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. METHODOLOGIE D'OBSERVATION	3
I.1. Recrutement, formation et déploiement des observateurs et superviseurs	3
I.2. Traitement et analyse des données d'observation.....	4
I.3. Stratégie de communication et collaboration avec la CENI.....	4
II. PHASE PRE-ELECTORALE : MISE EN PLACE DE LA LOGISTIQUE DE LA CENI ET INFORMATION DES CITOYENS.....	4
III. PHASE DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE.....	5
III.1. La phase d'ouverture des CRV.....	6
III.1.1. Heure d'ouverture des CRV/CLC.....	6
III.1.2. Présence effective des membres de CLC	7
III.1.3. Alimentation au courant électrique des kits d'enrôlement.....	8
III.1.4. Disponibilité du matériel et du personnel d'enrôlement	9
III.2. La phase de déroulement des opérations de révision de la liste électorale.....	10
III.2.1. Le travail des opérateurs de saisie (OPS)	10
III.2.2. La sécurisation de l'opération de la révision de la liste électorale.....	10
III.2.3. Accessibilité des CRV / CLC	10
III.2.4. Délivrance de la carte d'électeur.....	10
III.2.5. Identification des citoyens	11
III.2.6. Radiation des personnes décédées.....	12
III.2.7. Dysfonctionnements dans le déroulement de la révision de la liste électorale.....	13
III.3. La phase de clôture des CRV/CLC	14
IV. ESTIMATION DE NOMBRE D'ENRÔLES ET DE L'EFFECTIF DU FICHER ELECTORAL EN 2015	15
IV.1. Estimation du nombre de nouveaux inscrits en 2015	16
IV.2. Estimation de l'effectif total de la liste électorale de 2015	17
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	17

INTRODUCTION

La gestion efficace et transparente des élections est un impératif pour sauvegarder la paix sociale et la stabilité nationale dans un pays comme le Togo où, les élections constituent un facteur d'instabilité. Depuis 2006, la CNSC-Togo s'est engagée dans l'accompagnement des processus électoraux à travers la mobilisation et l'observation électorale ainsi que le plaidoyer pour l'amélioration du système électoral. En 2012, la CNSC-Togo a mis en place la Synergie Citoyenne pour des Elections Démocratiques au Togo (SYCED), une plateforme électorale, regroupant toutes les organisations qui ont développé des compétences en matière électorale au Togo afin de contribuer de façon crédible à l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques au Togo.

La crédibilisation des opérations électorales nécessite une synergie de toutes les parties prenantes au processus dont une bonne frange de la société civile. La phase de la révision de la liste est déterminante pour la fiabilité et la crédibilité du vote. Ainsi, l'observation de la révision de la liste électorale apparaît-elle comme une exigence pour la légitimation citoyenne du processus électoral de la présidentielle de 2015.

La mise en œuvre de ce projet a fait appel aux méthodes inclusives et participatives. Les organisations membres de la CNSC-SYCED et autres organisations de la société civile compétentes dans les questions électorales implantées et les faitières nationales sont impliquées dans toutes les phases de l'observation de la révision du fichier électoral. Ces organisations mettent à disposition des observateurs pour la réalisation de la mission.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement par la société civile du processus de révision de la liste électorale avec l'appui du PASCRENA, la CNSC Togo déploie, à travers sa plateforme électorale SYCED, 360 observateurs et 40 superviseurs pour l'observation du processus dans les trois zones prévues par la CENI.

L'observation indépendante de la CNSC/SYCED a porté sur la phase pré-révision et la période de révision proprement dite. Le présent rapport ressort les informations synthétiques issues de l'analyse des données d'observation et la méthodologie suivie.

I. METHODOLOGIE D'OBSERVATION

I.1. Recrutement, formation et déploiement des observateurs et superviseurs

Les superviseurs et observateurs citoyens sont des Togolais(e)s membres des organisations de la société civile ou volontaires de l'action civique. Ils ont été identifiés au sein des organisations membres de la CNSC / SYCED et d'autres structures affiliées à la CNSC Togo. Les faitières régionales (FODES, RESOKA, RESODERC, COADEP, et COSCREMA) et nationales notamment l'UONGTO ont également fourni des observateurs citoyens.

La formation des observateurs a été assurée par les formateurs formés, déjà renforcés depuis 2012 grâce aux curricula BRIDGE. Ils ont été déployés pour 8 jours dans les trois zones définies par la CENI.

I.2. Traitement et analyse des données d'observation

Le traitement des données collectées sur le terrain pendant la phase d'observation du recensement biométrique dans le cadre des élections présidentielles de 2015 se fait en trois étapes.

A la première étape, les fiches d'observation contenant les informations collectées sont d'abord dépouillées et préparées pour la saisie.

L'étape de la saisie qui suit, consiste à l'enregistrement informatique de ces données à l'aide d'un masque de saisie conçu avec le logiciel CPro 5.0.

A la dernière étape, les données saisies sont récupérées et traitées grâce au logiciel EXCEL et aux logiciels statistiques SPSS et STATA. Les statistiques (chiffres, tableaux, graphiques) relatives à l'observation du recensement sont également produites à l'aide de ces logiciels.

I.3. Stratégie de communication et collaboration avec la CENI

La CNSC Togo a développé une collaboration étroite avec la CENI. Depuis le démarrage de la mission, il y a eu des contacts réguliers avec son Président M. Tafa Tabiou. Deux commissaires, MM. Daté et Tairou, sont des points focaux avec qui la Coordination de la mission est en contact régulier pour des alertes ou autres besoins de la mission. Au moins 450 alertes par messagerie (SMS) ont été transmises à la CENI par le biais de ses points focaux auprès de la CNSC Togo. Aussi, des appels téléphoniques aux membres de la CENI et des CELI pour expliquer des cas de dysfonctionnement et recommander des actions d'urgence ont-ils été faits ainsi que des rencontres d'évaluation du processus organisées dans le cadre du Comité de pilotage de la mission mis en place par le PASCRENA.

Les dysfonctionnements et irrégularités tels que mentionnés ci-dessous dans le rapport ont été corrigés au fur et à mesure à travers les solutions que la CENI et ses démembrés leur apportaient suite aux alertes de la CNSC Togo.

Au delà de cette approche, la mission informe régulièrement l'opinion sur le déroulement et les résultats de la mission. C'est ainsi qu'il a été organisé deux (02) points de presse le vendredi 23 janvier et le vendredi 13 février 2015. Une émission télévisée sur LCF "Œil sur l'actualité" a été animée par le Coordonnateur Général le 1er février 2015 afin d'informer l'opinion publique sur le déroulement de l'opération et de faire des recommandations et des mobilisations pour la réussite de l'ensemble processus.

II. PHASE PRE-ELECTORALE : MISE EN PLACE DE LA LOGISTIQUE DE LA CENI ET INFORMATION DES CITOYENS

La phase pré-révision a concerné la période allant de la réactivation de la CENI de 2013 à la mise en place de la nouvelle CENI en septembre 2014 et les activités qu'elles ont mené jusqu'au démarrage de la révision le 20 janvier 2015.

Pour cette phase, la CNSC Togo a constaté que la CENI a identifié de nouveaux CRV et a arrêté une liste de 4.088 centres pour la révision de la liste électorale. Elle a reconditionné 1 275 kits d'enregistrement existants et a acquis 400 nouveaux kits. Il a été également procédé au recrutement et à la formation de plus de 3 000 opérateurs de saisie qu'encadrent les

techniciens engagés par la CENI. Les membres des comités liste et carte (CLC) ont également été identifiés et formés.

Cependant, il nous a été donné de constater dans cette phase le retard dans la mise en place des CELI. En effet, la plupart de ces dernières a été installée à moins d'un mois avant la date de démarrage de l'opération de révision.

La communication faite par la CENI pour la mobilisation citoyenne à participer à la révision de la liste électorale a été tardive et insuffisante. Toutefois, les campagnes médiatiques et les canaux de communication communautaires (les hérauts "crieurs publics" par exemple) qu'elle a utilisés ont permis d'apporter certaines informations aux citoyens.

III. PHASE DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La mission d'accompagnement a couvert dans les trois (03) zones les opérations de révision dans toutes les circonscriptions électorales. L'observation du processus de révision de la liste électorale a porté chaque jour sur l'ensemble des CELI que compte chaque zone.

Le tableau suivant donne un aperçu général des CRV et les CELI concernés par la révision et eux effectivement visités par les observateurs de la CNSC / SYCED.

Tableau 1 : Informations générales sur les CRV et les CELI par zone

Zones	Nombre total de CRV	Nombre total de CELI	Périodes d'observation du recensement
Zone 1	1091	16	20 au 27 janvier 2015
Zone 2	1510	13	02 au 09 février 2015
Zone 3	1488	13	16 au 23 février 2015

**Source: CENI*

L'observation du processus de révision de la liste électorale dans les zones 1, 2 et 3 a porté chaque jour sur l'ensemble des 16 CELI que compte la zone 1, des 13 CELI que compte la zone 2 et des 13 CELI que compte la zone 3. Le tableau suivant donne un aperçu journalier des nombres de CRV visités et de CELI concernés.

Tableau 2 : Nombre de CRV et CELI visités

	Dates	Nombre de CRV visités			Nombre de CELI concernés
		Phase d'ouverture	Phase de déroulement	Phase de clôture	
Zone 1	20/01/2015	105	100	95	16 sur 16
	21/01/2015	103	101	96	16 sur 16
	22/01/2015	125	142	120	16 sur 16
	23/01/2015	109	139	102	16 sur 16
	24/01/2015	122	154	107	16 sur 16
	25/01/2015	108	159	103	16 sur 16
	26/01/2015	110	103	99	16 sur 16
	27/02/2015	109	131	101	16 sur 16
Zone 2	02/02/2015	105	92	107	13 sur 13

	03/02/2015	102	87	94	13 sur 13
	04/02/2015	102	235	94	13 sur 13
	05/02/2015	104	246	88	13 sur 13
	06/02/2015	94	210	85	13 sur 13
	07/02/2015	94	228	78	13 sur 13
	08/02/2015	93	113	85	13 sur 13
	09/02/2015	93	180	82	13 sur 13
Zone 3	16/02/2015	112	111	103	13 sur 13
	17/02/2015	107	106	96	13 sur 13
	18/02/2015	98	248	99	13 sur 13
	19/02/2015	95	204	101	13 sur 13
	20/02/2015	107	209	104	13 sur 13
	21/02/2015	98	181	105	13 sur 13
	22/02/2015	98	196	104	13 sur 13
	23/02/2015	100	103	105	13 sur 13

Tableau 3 : Nombre de CRV observés et taux de couverture de l'observation

	Ouverture	Déroulement	Clôture	Ensemble	Nombre total de CRV	Taux de couverture
Zone 1	462	487	441	510	1091	46,70%
Zone 2	459	812	426	921	1510	61,00%
Zone 3	527	823	500	974	1487	65,50%
Total TOGO	1448	2122	1367	2405	4088	58,83%

**Source: CNSC Togo*

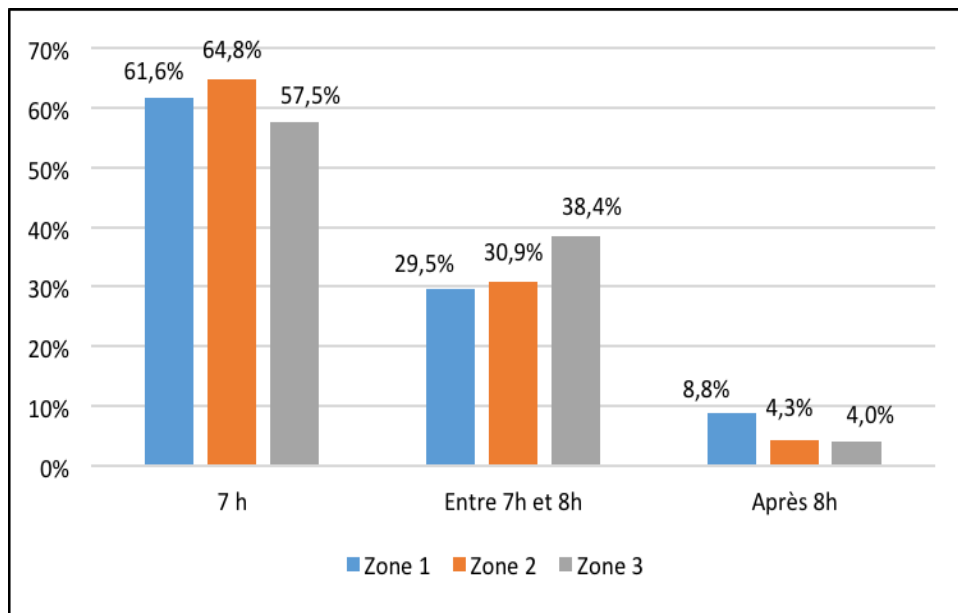
III.1. La phase d'ouverture des CRV

III.1.1. Heure d'ouverture des CRV/CLC

La majorité des CRV a ouvert à 7 heures, l'heure réglementaire (61,3%). Le retard qui est de 38,3% dans la zone I, s'est légèrement baissé à 31% dans la zone II avant de s'aggraver dans la zone III pour atteindre 42,4%. Cette montée peut s'expliquer par le fait que les mesures prises par la CENI pour corriger les problèmes liés à l'installation et l'ouverture des CRV dans la zone II ne sont pas maintenues dans la zone III.

En moyenne 32,9% des CRV observés ont ouvert entre 7 heures et 8 heures. Dans la première zone de révision, 8,8% des CRV ont ouvert au delà de 8 heures contre 4,3% et 4,0% respectivement pour les zones 2 et 3.

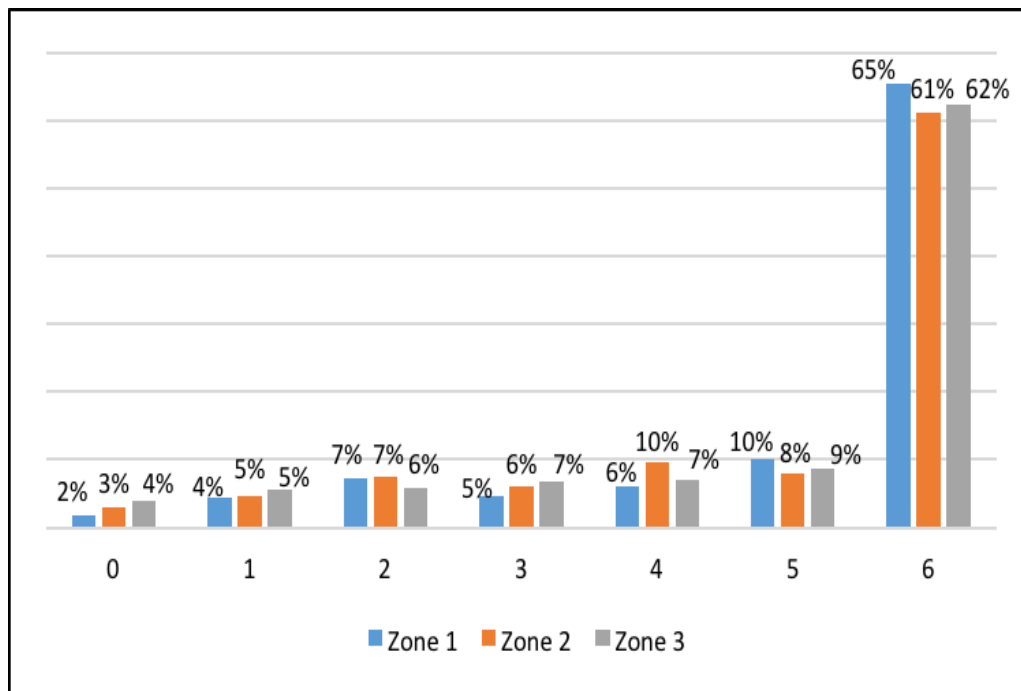
Graphique n°1 : L'Heure de l'ouverture des CRV/CLC



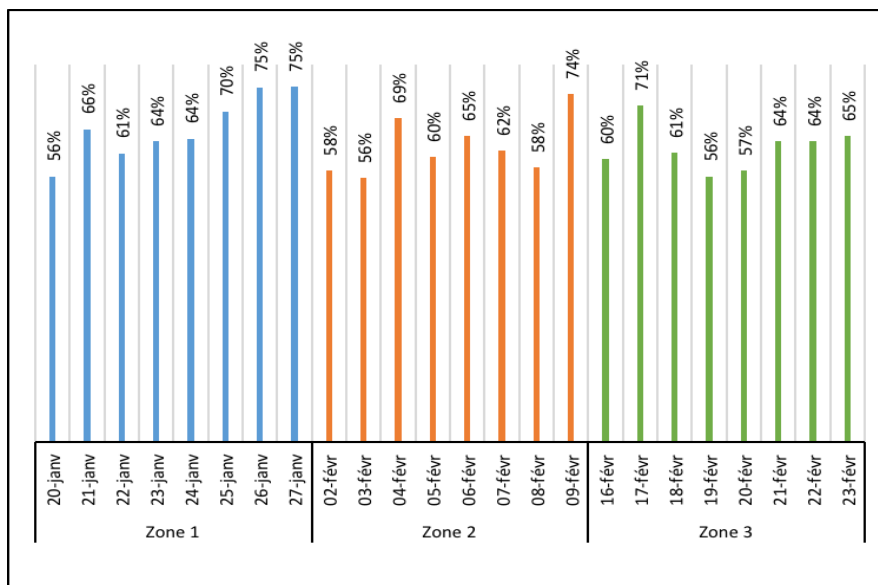
III.1.2. Présence effective des membres de CLC

A l'ouverture, tous les membres des CLC étaient présents dans la majorité des CLC observés. Le taux de présence est de 65% dans la zone I, 61% dans la zone II et 62% dans la zone III. Les autres CLC ont affiché une présence de 1 à 5 sur 6 membres. Le retard des membres des CLC peut aussi constitué la cause de l'ouverture tardive de certains CLC. Le graphique suivant fait état de la présence des membres de CLC à l'ouverture des CRV.

Graphique n°2 : Effectifs des présences des membres de CLC à l'ouverture



Graphique n°3 : Proportions de CLC affichant la présence de tous les membres de CLC à l'ouverture selon la zone et le jour

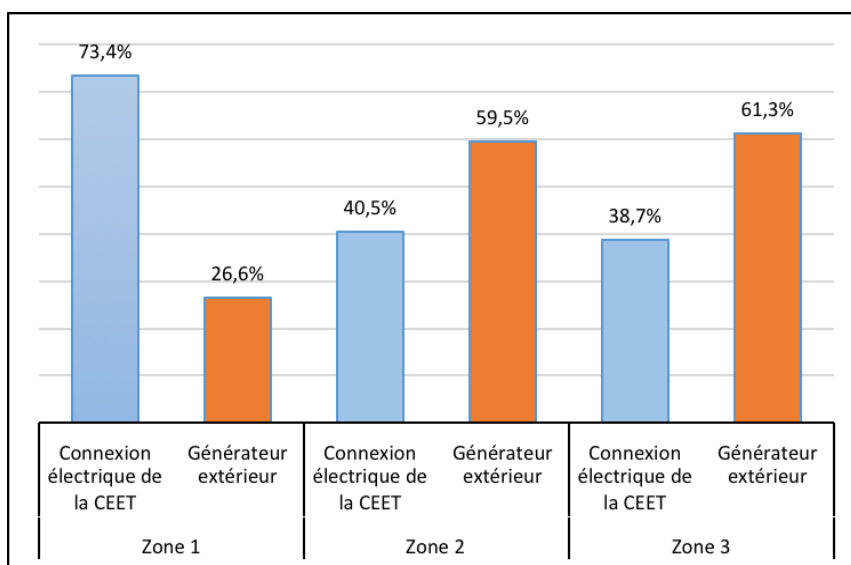


L'analyse du graphique n°3 révèle que si le retard des membres des CLC à l'ouverture est élevé au démarrage de la révision dans les trois zones (56% pour la zone I, 58% pour la zone II et 60% dans la zone III), il a diminué au fur et à mesure que l'opération se poursuivait.

III.1.3. Alimentation au courant électrique des kits d'enrôlement

La mission d'observation a relevé que seulement 51% des kits de recensement ont été connectés au réseau électrique de la CEET. Les 49% restant sont alimentés par des générateurs extérieurs notamment des groupes électrogènes. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le déroulement de l'opération de révision de la liste électorale surtout les pannes de générateurs ou les pénurie de carburants qui ont ralenti l'enrôlement des impétrants. La mission d'observation a également relevé quelques dysfonctionnements d'ordre logistique

Graphique n°4 : Proportions de CLC selon le type d'alimentation du kit par zone



III.1.4. Disponibilité du matériel et du personnel d'enrôlement

En ce qui concerne le matériel de recensement et du personnel, il est relevé que les CLC sont dotés en homme et en matériel nécessaire à la conduite des opérations de révision.

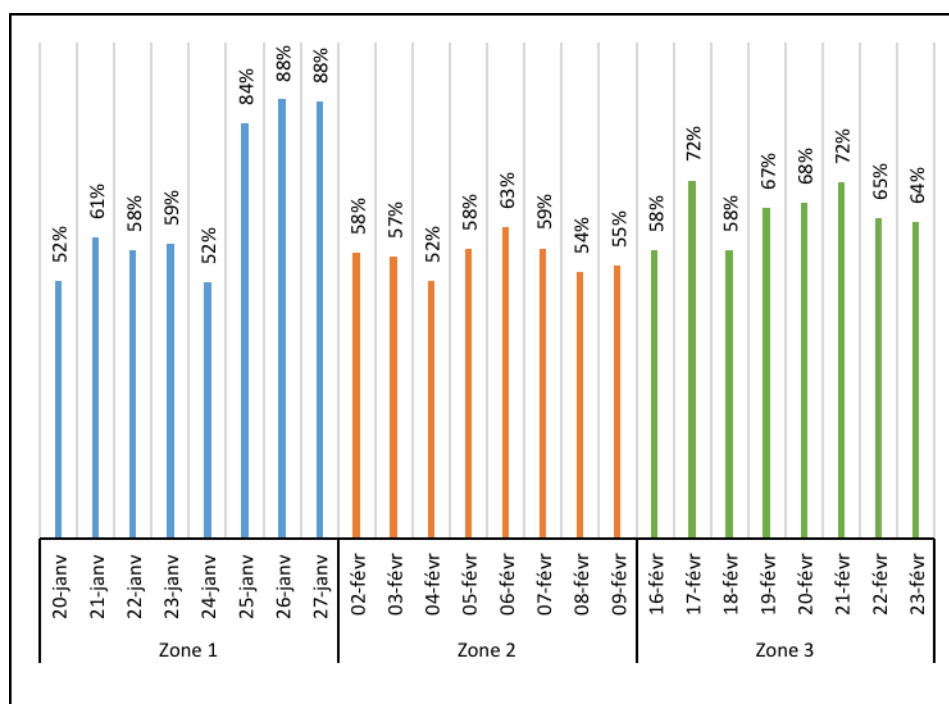
Du matériel de la révision de la liste électorale

La disposition complète des éléments du kit inclut les détails suivants :

- présence dans la valise de cartes vierges d'électeur pré signées par le président de la CENI,
- présence dans la valise de boîtes de CD pour sauvegarde et transfert des informations,
- présence dans la valise de pochettes de protection des CD,
- présence dans la valise de cartouches de réserve (encre noire et couleur),
- PC portable et ses périphériques posés sur une table de travail,
- écran et clavier du PC visibles,
- couvercle de l'imprimante ouvert de façon à rendre le mécanisme d'insertion des documents visibles,
- lecteur d'empreinte digitale en place,
- caméra accrochée au couvercle de l'écran,
- disque dur externe branché au système avant sa mise sous tension,
- périphériques (camera, lecteurs d'empreintes digitales, imprimantes) correctement configurés,
- logiciel activé.

Le graphique suivant fait l'état des CLC ayant une disposition complète des éléments du kit à l'ouverture selon la zone et le jour

Graphique n°5 : CLC ayant une disposition complète des éléments du kit à l'ouverture selon la zone et le jour



III.2. La phase de déroulement des opérations de révision de la liste électorale

III.2.1. Le travail des opérateurs de saisie (OPS)

La plupart des CLC dispose des opérateurs de saisie pour l'enregistrement des données des candidats électeurs. En effet, 91%, 96% et 94% des CLC respectivement des zones I, II, III ont affiché la présence de deux (02) opérateurs de saisie. Les autres CLC n'ont affiché que la présence de 0 ou 1 opérateur de saisie.

Les opérateurs de saisie sont lents dans l'enrôlement des impétrants. En moyenne, le temps de recensement d'un citoyen est évalué **11 minutes** dans la zone I, à **9 minutes** dans la zone II et **10 minutes** dans la zone III. Cela peut être dû à la non maîtrise du kit par les opérateurs de saisie et/ou à l'état du kit.

III.2.2. La sécurisation de l'opération de la révision de la liste électorale

Les opérations de recensement se sont déroulées dans le calme et la tranquillité. La présence des agents de la Forces de Sécurité Elections Présidentielles (FOSEP) a rassuré les citoyens et a permis d'annihiler toutes vellétés de violence ou de saccage du matériel de recensement.

En effet, les forces de sécurité sont présentes dans respectivement **81%, 87% et 94% des CRV** visités par la mission dans les zones I, II, III.

Néanmoins, la mission a relevé quelques rares cas d'agitation générale et de désordre ou d'intimidation des citoyens venus se faire recenser pendant le déroulement des opérations de recensement. Toutefois, ces cas demeurent très peu nombreux et n'ont été constatés que dans 6% des CLC de la zone I, 4% des CLC de la zone II et 4% des CLC de la zone III, soit un total de **14% de CLC** sur l'ensemble des trois zones.

Ces conflits ont consisté surtout en une exacerbation de conflits communautaires relatifs à la chefferie traditionnelle qui ont dégénéré au cours de la révision dans la localité de Djerehoue dans la Préfecture de l'Ogou ainsi que des cas de frustration de certains opérateurs de saisie dans l'Akébou et le Mô. Les autres agitations se situent dans le cadre de la grève des fonctionnaires au cours de laquelle les élèves ont organisé des manifestations dans les cantons de Nano et de Naki-Est, . Pendant ces manifestations, ils ont voulu s'en prendre aux CRV mais les forces de sécurité se sont mobilisées à temps pour les empêcher de nuire aux personnels et matériels de révision.

III.2.3. Accessibilité des CRV / CLC

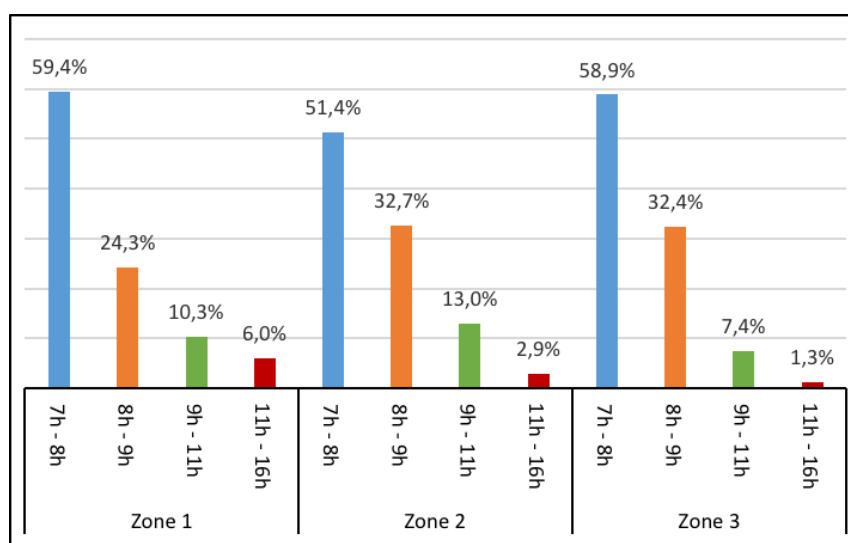
Il est également remarqué que dans l'ensemble des trois zones, la plupart des CRV visités ne présente aucune difficulté pouvant s'opposer à leur accès. On note ainsi que **97%, 98% et 96% des CRV** respectivement des zones I, II et III ont été facilement accessibles pendant la phase de la révision de la liste électorale.

III.2.4. Délivrance de la carte d'électeur

Dans les trois zones, comme l'indique le graphique n°6, plus de la moitié des CLC ont délivré au moins une carte d'électeur dans la première heure qui a suivi l'ouverture du CLC.

En effet, 59,4% de CLC ont délivré une carte d'électeur entre 7 heures et 8 heures dans la zone I contre 51,4% dans la zone II et 58,9% dans la zone III.

Graphique n°6 : Heure à laquelle la première carte a été délivrée selon la zone



III.2.5. Identification des citoyens

Des problèmes liés à l'identification des citoyens

L'observation du processus de révision a révélé quelques problèmes liés à l'identification des citoyens. Ces problèmes concernent environ 6%, 3% et 4% des CLC observés respectivement dans les zones I, II et III. Ces problèmes sont principalement relatifs :

- au doute sur la majorité des candidats électeurs ;
- l'absence de pièces justificatives pour attester de la majorité des candidats électeurs ;
- les problèmes d'empreinte digitale;
- le défaut d'affichage des listes d'électeurs.

Le tableau ci-après fait état des problèmes identifiés par zone.

Tableau n°3 : Proportions de CLC observés ayant enregistré des problèmes liés à l'identification des citoyens

	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
	*	**	*	**	*	**
Manque de pièces justificatives de naissance ou de nationalité et de témoins	61	5,7%	25	2,0%	50	3,64%
Citoyens pas en âge de voter	5	0,47%	7	0,56%	9	0,65%
Défauts de fonctionnement du matériel	3	0,28%	2	0,16%	5	3,64%
Problèmes d'empreintes digitales	1	0,09%	-	-	1	0,07%
Listes d'électeurs non affichées	1	0,09%	-	-	-	

* Nombre de CLC ayant enregistré des problèmes liés à l'identification des citoyens

** Proportions de CLC concernés par les problèmes liés à l'identification des citoyens dans l'ensemble des CLC observés

S'agissant du doute sur la majorité des candidats électeurs, la mission a relevé des tentatives d'enrôlement ou l'enrôlement des présumés mineurs dans les zones I, II et III.

Les tentatives d'enrôlement des présumés mineurs sont de faible ampleur et localisées dans seulement 5 CRV des circonscriptions de l'Ogou, de l'Est Mono et du Haho. L'intervention des Commissaires de la CENI et la veille des observateurs au niveau de ces CRV ont permis d'arrêter la pratique et de garder un contrôle sur les opérations à l'effet de prévenir ces pratiques.

Les cas d'enrôlement de présumés mineurs sont constatés essentiellement dans les préfectures de Dankpen, de la Kéran, de Doufelgou et de Cinkassé. Le doute autour de la majorité électorale des impétrants à la carte d'électeur est dû au manque d'éléments objectifs d'appréciation de l'âge de certains jeunes.

La CNSC Togo avait saisi, conformément à l'article 55 alinéa 2 du code électoral, les CELI de Dankpen et de Kéran pour radiation. Mais les demandes n'ont pas abouti pour forclusion et manque de preuve. Par contre, les responsables des CELI et de la CENI ont instruit les agents des CLC des règles qui encadrent l'enrôlement des personnes ne disposant pas de pièces et de la nécessité de les respecter.

En effet, le code électoral a exigé comme pièces justificatives de l'origine et de la majorité électorale, i) la carte nationale d'identité, ii) le passeport, iii) le carnet de famille, iv) le carnet de pension militaire et civile et v) la carte consulaire.

L'acte de naissance, le jugement supplétif et les cartes scolaires ne sont valables. Les impétrants ne disposant de pièces requises font recours au témoignage de deux personnes inscrites sur la même électorale que l'impétrant ou, à défaut, celui du Chef traditionnel ou de son notable tel que prescrit par le code électoral.

Du refus d'enrôlement de certains citoyens

Dans plus de 97% des CRV suivis où la majorité électorale des impétrants est douteuse, les membres de CLC ont refusé leur enrôlement lorsqu'ils ne disposent pas de pièces requises ou dont la source des témoignages n'est pas fiable.

III.2.6. Radiation des personnes décédées.

Les cas de radiation des personnes décédées sont faiblement constatés dans tous les CRV visités. Ce qui ne facilitera pas l'épuration du fichier électoral. Dans la première zone, l'attention n'a pas été mise sur le dénombrement systématique des cas de radiation par les observateurs déployés. Mais le constat général a été que les CLC ont procédé très peu à la radiation des personnes décédées.

Le tableau ci-après illustre les faibles cas de radiation constatés dans les zones II & III.

Tableau n°4 : Cas de radiation des décédés dans les zones II & III

CELI	Total recueillis	Nombre de CRV observés	Nombre total de CRV	Pourcentage de CRV observés	Estimations
ZONE 1	Non observé	Non observé	Non observé	Non observé	Non observé
ZONE 2	255	426	1510	28,20%	904
ZONE 3	204	500	1487	33,60%	607
TOTAL (estimation des radiations dans les zones II & III)					1 511

En effet, entre 2013 et 2015, le nombre de décès parmi les électeurs potentiels (à radier de la liste électorale de 2015) est estimé à **66 005¹**, soit 2,17% de l'électorat de 2013.

Les efforts doivent être faits pour sensibiliser les populations à déclarer les cas de décès au moment de l'affichage définitif de la liste afin que la CENI et ses démembrements puissent les prendre en compte dans l'épuration du fichier électoral.

III.2.7. Dysfonctionnements dans le déroulement de la révision de la liste électorale

Des dysfonctionnements ont été constatés dans environ 25% des CLC de la zone I, 12% de la zone II et 27% des CLC de la zone III. Ces dysfonctionnements concernent principalement :

- le retard dans le début des opérations de recensement;
- les défauts de fonctionnement du matériel de recensement (imprimante, caméra, ordinateur) et insuffisance d'encre;
- la lenteur des OPS dans l'exécution des tâches;
- les pannes du groupe électrogène ou le manque de carburant;
- les problèmes d'électricité;
- l'insuffisance des cartes d'électeurs vierges.

Le tableau ci-dessus présente la situation de ces dysfonctionnements.

Tableau n°5 : Proportions de CLC observés qui sont concernés par les dysfonctionnements

	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
	*	**	*	**	*	**
Retards dans le début des opérations	17	2,26 %	8	1,23%	30	3,65%
Défauts de fonctionnement du matériel	85	11,29 %	37	5,7%	74	8,77%
Lenteur des OPS	16	2,12%	1	0,15%	14	1,22%
Problème d'eau aux côtés des OPS	1	0,13%	-	-	-	-
Panne du groupe électrogène ou manque de carburant	39	5,18%	27	4,16%	90	11%
Problèmes d'électricité	4	0,53%	-	-	-	-
Insuffisance de cartes d'électeurs	27	3,59%	6	0,92%	21	2,44%

* Nombre de CLC concernés par les irrégularités

** Proportions de CLC concernés par les irrégularités dans l'ensemble des CLC observés

¹ Un taux de mortalité de 1,09% a été utilisé dans les calculs (Source : UNICEF-TOGO)

De l'insuffisance des cartes d'électeur vierges

En ce qui concerne l'insuffisance de cartes d'électeurs vierges, elle a été plus accrue dans la zone I (4%) et la zone III (2,44%).

Cette pénurie serait due à la forte sollicitation des duplicatas par les citoyens. En effet, le taux de délivrance de duplicatas pour perte de carte, modification ou transfert est de 56,1% dans la zone I. Ce taux est encore plus élevé dans la zone II avec 76,5%.

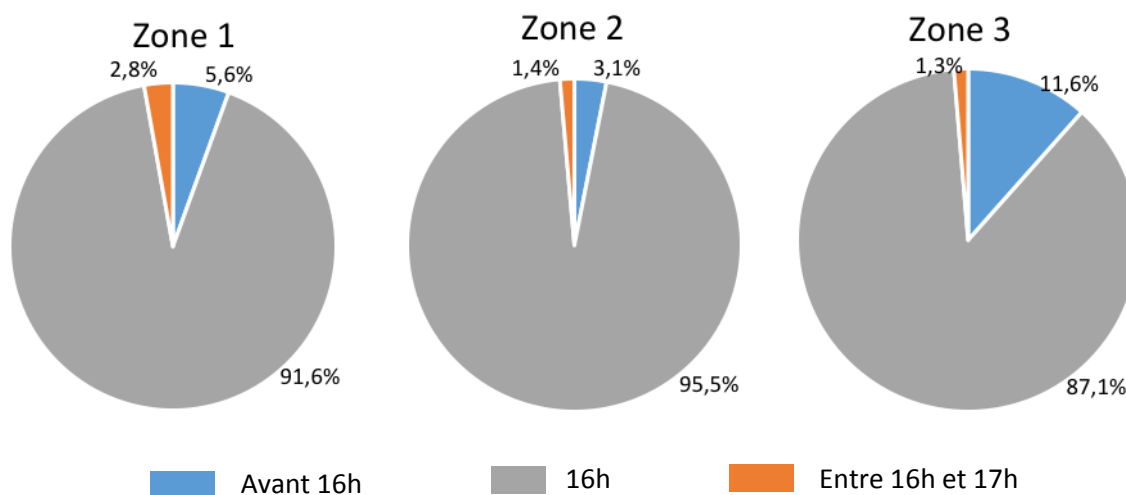
La pénurie de cartes d'électeurs vierges s'explique également par le fort taux de cartes mal imprimées. En effet, des cartes d'électeurs n'ont pas été délivrées à cause d'une mauvaise impression dans 75% des CLC de la zone I, 61% des CLC de la zone II et 78% des CLC de la zone III. Sur l'ensemble des 8 jours qu'a duré le recensement le nombre de ces cartes varie entre 1 et 39 dans la zone 1, entre 1 et 34 dans la zone 2 et entre 1 et 42 dans la zone 3.

Dans tous les cas, ces cartes mal imprimées sont rangées dans une enveloppe ou conservées dans le kit pour être retournées à la CENI.

III.3. La phase de clôture des CRV/CLC

Dans la plupart des CLC observés dans les trois zones, l'opération de révision des listes électorales a pris fin à 16 heures. Il s'agit de 92% dans la première zone, 96% dans la deuxième zone et 87% dans la dernière zone. Les autres l'ont fait un peu plus tôt ou un peu plus tard. Le graphique ci-dessous montre les heures de clôture des CLC.

Graphique n°7 : Heure de clôture des CLC



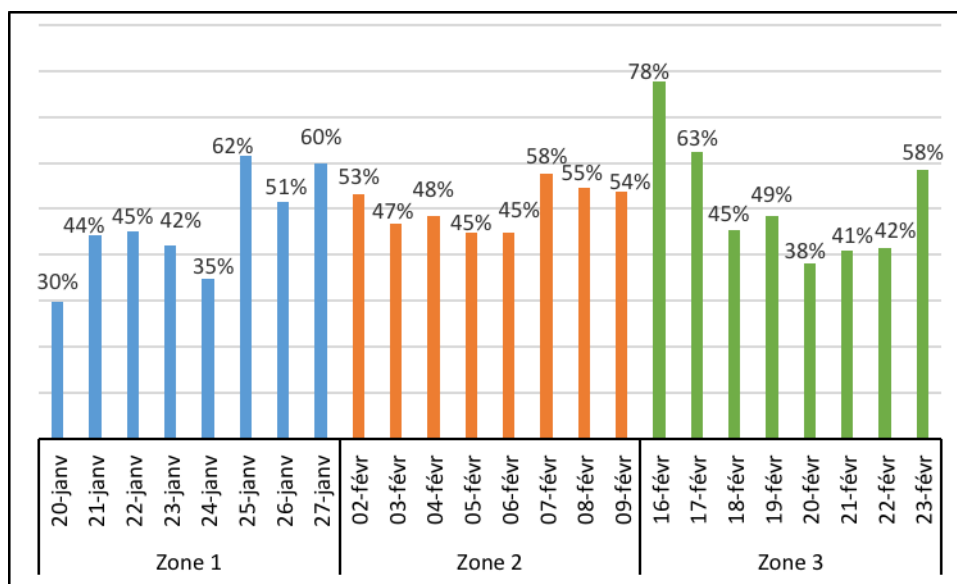
Au terme de la journée de révision, la totalité de la procédure de clôture n'est pas toujours réalisée par les CLC. Ces opérations relatives à la clôture de la journée de recensement incluent les détails suivants :

- tous les membres du CLC ont signé le procès-verbal à la clôture de la journée de recensement;
- la liste des personnes recensées et enregistrées dans la base de données est affichée devant le CLC avec leurs photos, leurs données et le numéro du CLC;
- la base de données des recensés est gravée sur deux CDs;
- la CELI a ramassé les 2 CDs contenant la base de données des recensés;

- la malle contenant le kit est fermée à l'aide d'un cadenas au moment de son rangement.

Le graphique n°8 montre le taux de réalisation de la totalité des opérations de clôture de la journée de révision.

Graphique n°8 : Proportions de CLC ayant accompli la totalité des opérations relatives à la clôture de la journée de révision



De l'affichage de la liste journalière dans les CRV/CLC

Les statistiques journalières ont été éditées dans 86%, 98% et 99% des CLC observés respectivement dans les zones I, II, III. Les CLC ont souvent affiché la liste des personnes recensées sur un tableau ou sur le mur à la fin de la journée de travail. A la clôture de la journée de recensement, 91% des CLC ont affiché la liste des personnes recensées et enregistrées dans la base de données avec leurs photos, leurs données et le numéro du CLC.

De la sécurisation de la malle contenant le kit de recensement

Les malles contenant le kit est rangée dans un endroit sécurisé comme une salle gardée par les forces de l'ordre, le bureau du Directeur de l'établissement, la demeure du chef de la localité ou un commissariat de la localité à la fin de la journée de recensement. Ces faits sont vérifiés dans 96% des CLC des zones I & II et dans 99% des CLC de la zone III.

IV. ESTIMATION DE NOMBRE D'ENRÔLES ET DE L'EFFECTIF DU FICHER ELECTORAL EN 2015

A l'issue de la mission d'observation, les statistiques journalières ont été collectées dans les CRV/CLC et analysées. Les données présentées dans les tableaux ci-après constituent une estimation du nombre total d'inscrit dans les zones I, II et III.

Il s'agit d'une extrapolation à l'ensemble du territoire national à partir de l'échantillon des CRV observés durant la révision de la liste électorale.

Les données du RGPH 2010 ont également été utilisées pour l'estimation de l'effectif total de la liste électorale.

L'indisponibilité de données fiables d'état civil constitue un handicap à l'estimation des décès pour radiation.

Tableau n°6: Nombre d'enrôlés en 2015 dans les zones I, II et III.

CELI	Nombre d'enrôlés dans les CRV observés	Nombre de CRV observés et concernés par les statistiques	Nombre total de CRV (4.088)	Pourcentage de CRV observés	Estimations 100% CRV
ZONE 1	55 244	262	1091	24%	230 042
ZONE 2	24 085	426	1510	28,20%	85 371
ZONE 3	22 141	500	1487	33,60%	65 847
Total					381 260

IV.1. Estimation du nombre de nouveaux inscrits en 2015

Tableau n°7 : Indicateurs cibles des impétrants potentiels en 2015

- **Estimation de l'effectif du groupe 1 (Nouveaux âgés de 18 ans et plus en 2015)**

Nombre de togolais nouvellement âgés de 18 ou 19 ans en 2015 (D'après RGPH 2010)	Avec radiations des décès entre 2010 et 2015 ²
253 202	239 700

- **Estimation de l'effectif du groupe 2 (Personnes non enrôlées en 2013)**

Togolais âgés de 18 ans et plus en 2013 qui devraient s'inscrire sur la liste électorale de 2013 (Avec prise en compte des décès entre 2010 et 2013)	Togolais effectivement inscrits sur la liste électorale de 2013	Nombre de togolais qui avaient en 2013 l'âge de s'inscrire sur la liste électorale (plus de 18 ans) et ne l'ont pas fait.	Avec radiations (prise en compte des décès entre 2013 et 2015) = Effectif du groupe 2
3 331 537	3 044 332³	287 205	280 978

L'effectif des togolais qui peuvent procéder à une nouvelle inscription sur la liste électorale de 2015 peut être donc estimé à : $239\,700 + 280\,978 = 520\,678$

² Un taux de mortalité de 1,09% a été utilisé dans les calculs (Source : UNICEF-TOGO)

³ D'après les données de la CENI sur les élections législatives de 2013

IV.2. Estimation de l'effectif total de la liste électorale de 2015

Tableau n°8: Effectif estimatif du fichier électoral de 2015

	Estimation à l'aide de RGPH 2010	Estimation à l'aide des données du recensement électoral de 2015
Avec radiations complètes de la liste de 2013	3 499 006	3 359 944
Sans aucune radiation de la liste de 2013	3 565 010	3 425 948

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La qualité du processus électoral dépend de la fiabilité du fichier électoral. Le processus de révision de la liste électorale de 2015 a été conduit sans difficultés majeures par la CENI et ses démembrés avec le concours du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Les citoyen(ne)s Togolais se sont mobilisés pour se faire enrôler dans le calme et la sérénité.

Les dysfonctionnements constatés concernent essentiellement les pannes de matériel, le déploiement tardif du kit d'enrôlement au démarrage de l'opération et la pénurie de cartes vierges.

Les irrégularités sont liées aux cas de tentative d'enrôlement de mineurs et aux retards dans l'ouverture de certains CLC.

L'intervention de la CNSC Togo et la réaction de la CENI et des CELI lorsqu'elles ont été interpellées ont permis de contribuer à assurer la veille et le contrôle sur le bon déroulement de l'opération dans l'ensemble des trois zones .

le défi actuel demeure la radiation systématique des personnes décédées pour une meilleure épuration du fichier électoral.

Dans plus de 90% des cas d'alertes remontés à la CENI et aux CELI, des réponses ont été apportées pour corriger les irrégularités constatées.

A la lumière de ce qui précède et dans un souci de contribuer à la fiabilité du fichier électoral sur la base duquel sera organisée la prochaine élection présidentielle, la CNSC / SYCED lance un appel aux citoyennes et citoyens à prendre part activement à l'étape de réclamation qui suit l'affichage général des listes électorales dans les CRV. Elle les invite à maintenir une veille permanente à travers la collaboration avec la CENI et les juridictions compétentes pour l'amélioration du fichier.

Elle fait des propositions d'amélioration de l'ensemble du processus :

- à la **CENI et ses démembrés** de:
 - se mobiliser davantage pour prendre des mesures idoines afin d'organiser la radiation systématique des personnes décédées lors de la finalisation du fichier électoral ;

- rappeler et mettre en application conformément à l'article 123 du code électoral, les sanctions en vigueur pour des cas avérés de tentative d'enrôlement de mineurs ou de faux témoignages ;
- aux **autorités politiques et administratives** de:
 - ne ménager aucun effort pour renforcer et rendre fiable à l'avenir l'état civil au Togo ;
 - prendre des dispositions pour clarifier le code électoral quant à l'attestation de la majorité des citoyens ne disposant pas de pièces d'identité ;
- aux **partis politiques** de mobiliser leur base militante et de convier les citoyens à participer massivement au processus de réclamation et de radiation des personnes décédées ;
- aux **organisations de la société civile** d'entreprendre des actions de terrain pour une meilleure sensibilisation et mobilisation citoyenne pour les réclamations et radiations des personnes décédées et pour la bonne conservation des cartes d'électeur ;
- aux **citoyennes et citoyens** de contribuer à la radiation des personnes décédées au moment de la finalisation du fichier et de bien conserver les cartes en vue de l'accomplissement dans de meilleures conditions de l'acte de vote.